

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 55 (1958)
Heft: 9

Rubrik: Rapports ; Conférences ; Congrès

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARRÊTÉ du 14 juin 1957
modifiant l'arrêté d'exécution du 24 décembre 1954
de la loi du 26 novembre 1923 instituant une caisse d'assurance
contre les pertes causées par la loque et l'acariose des abeilles

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud

vu le préavis du Département de l'intérieur,

a r r ê t e :

Article premier. — L'article 12 de l'arrêté d'exécution du 24 décembre 1954 de la loi du 26 novembre 1923 instituant une caisse d'assurance contre les pertes causées par la loque et l'acariose des abeilles est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 12. — L'estimation des ruches à détruire est faite en tenant compte uniquement de la force de la colonie, de ses provisions, du nombre et de la qualité de ses rayons.

Le tarif suivant est prévu :

1. Habitation détruite suivant le système et son état de conservation : de 10 à 40 francs.
2. Rayons de 1er choix : Corps de ruche : Fr. 3.—. Hausse : Fr. 1.50. Rayons de moindre valeur : Corps de ruche : Fr. 1.50. Hausse : Fr. 1.—.
3. Abeilles : du 1er janvier au 31 mai : Fr. 25.— le premier kg. avec la reine et Fr. 1.50 les 100 gr. en plus, maximum Fr. 45.— ; du 1er juin au 31 décembre : Fr. 20.— le premier kg. et Fr. 1.— les 100 gr. en plus, maximum Fr. 30.—.
4. La reine seule : Fr. 15.— pour toute l'année.

Le prix d'une ruche détruite en entier (construction, rayons, abeilles et reine) ne doit pas dépasser Fr. 120.— pour une ruche à rayons mobiles et Fr. 40.— pour une ruche à rayons fixes.

Art. 2. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Le Département de l'intérieur est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 14 juin 1957.

Le président :

P. Oguey

(L. S.)

Le chancelier :

Henry.

Le grand rendez-vous national de septembre

« La ville entière est en fête. Pour accueillir ses hôtes, elle s'est parée de drapeaux et d'oriflammes. Toutes les rues montant à Beaulieu sont décorées et, sur l'ensemble du parcours, les magasins rivalisent de goût pour tenter les visiteurs. Quant au Comptoir Suisse, il renferme tout ce que l'esprit créateur helvétique réalise d'utile, de pratique et d'agréable, démontrant, sous les différents aspects de l'activité économique suisse, ce que peuvent l'ingéniosité, l'application et l'esprit d'invention, stimulés par l'émulation et inspirés de la volonté de faire toujours mieux ... »

C'est en ces termes qu'un journaliste français commençait sa chronique consacrée à la Foire suisse de Lausanne de 1957. Celle de 1958 ouvrira ses portes dans un mois à peine ! L'image qu'en donna ce reporter étranger, l'an dernier, démontre en un abrégé frappant toute la vitalité et l'importance renouvelée du grand marché national que Lausanne se prépare une fois de plus à inaugurer.

La *Journée de l'information et d'ouverture* du samedi 13 septembre sera célébrée sous la présidence de M. Rodolphe Stadler, président central, en présence de MM. G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne, P. Pellegrini, de Lugano, président central de l'Association de la Presse suisse, René Mossu, président de l'Association de la Presse étrangère en Suisse, Bernhard Marty, président de l'Union suisse de la Presse technique et professionnelle, et de trois cent cinquante rédacteurs, journalistes et reporters suisses et étrangers, sans omettre la radio, la télévision et le cinéma.

C'est lundi 15 septembre, en présence de S.E. Monsieur Hsuan Feng, ambassadeur de la République populaire de Chine en Suisse, que sera inauguré officiellement le Pavillon chinois et que se déroulera la *Journée sino-suisse*.

La *Journée officielle* du jeudi 18 septembre sera particulièrement brillante. Placée sous la présidence de M. Thomas Holenstein, président de la Confédération, elle groupera en particulier les délégations des Chambres fédérales, du corps diplomatique et consulaire, les représentants des autorités cantonales et communales, un nombre élevé également de personnalités de nos milieux industriels, commerciaux et économiques.

Dans le cadre des journées spéciales, M. Emm. Faillettaz, administrateur-délégué, a décidé une innovation attachante : l'organisation, le mercredi 24 septembre, de la première journée en Suisse de *l'aviation des glaciers*. On connaît la valeur utilitaire de cette spécialité suisse qu'est l'aviation dans les Alpes, création du fameux Hermann Geiger. Cette journée est placée sous la haute direction du colonel René Thiébaud, directeur des cours d'atterrissage en haute montagne de l'Office fédéral de l'air, et sous les auspices des instructeurs et pilotes des glaciers Hermann Geiger et Fredy Wissel, le premier de Sion, le second de St-Moritz. Par le film et par des exposés de spécialistes, cette journée permettra de révéler les résultats acquis à ce jour et les programmes d'avenir que comporte l'aviation au cœur de nos Alpes, tant au point de vue humanitaire que touristique.

De nombreuses associations professionnelles ont déjà annoncé leur participation à la Foire de Lausanne, durant laquelle elles tiendront leurs assises, justifiant ainsi, en dehors de la présence de ses 2300 exposants de toutes les régions du pays, son rôle de véritable pôle d'attraction de l'économie helvétique.